

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT  
DE L'AIN

L'An deux mille vingt et un, le vingt-huit octobre  
Le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération s'est  
réuni en session ordinaire, Salle du conseil - La Grange à 19 heures 00  
sous la présidence de M. Patrice DUNAND, président.

*Affichage de la convocation  
22 octobre 2021*

Nombre de délégués présents : 33

Nombre de pouvoir(s) : 13

**Présents** : Mme Muriel BENIER, M. Hubert BERTRAND, M. Jacques DUBOUT, M. Patrice DUNAND, M. Jean-Pierre FOUILLOUX, M. Jack-Frédéric LAVOUE, M. Denis LINGLIN, Mme Colette MARTIN, M. Jean-François OBEZ, Mme Isabelle PASSUELLO, M. Bernard VUAILLAT, M. Vincent SCATTOLIN, Mme Patricia REVELLAT, M. Lionel PERREAL, M. Ivan RACLE, Mme Pascale ROCHARD, Mme Monique GRAZIOTTI, Mme Dominique COURT, M. Georges DESAY, Mme Véronique GILLET, Mme Virginie ZELLER-PLANTÉ, M. Guy JUILLARD, Mme Christine DUPENLOUP, Mme Christine BLANC, Mme Christiane RYCHEN DIT RICH, M. GILLES CATHERIN, Mme Séverine RALL, Mme Anne FOURNIER, Mme Marie-Christine BARTHALAY, M. Gaëtan COME, Mme Annie MARCELOT, Mme Catherine MITIS, Mme Martine VIALLET, M. Bernard MUGNIER .

**Pouvoir** : M. Michel BRULHART donne pouvoir à Mme Christine DUPENLOUP, Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. Patrice DUNAND, M. Jean-Claude CHARLIER donne pouvoir à Mme Séverine RALL, Mme Isabelle HENNIQUAU donne pouvoir à M. Jacques DUBOUT, M. Pierre-Marie PHILIPPS donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN, M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à Mme Catherine MITIS, M. Claude CHAPPUIS donne pouvoir à Mme Monique GRAZIOTTI, Mme Martine JOUANNET donne pouvoir à M. Bernard VUAILLAT, Mme Véronique BAUDE donne pouvoir à Mme Pascale ROCHARD, M. Loïc VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme Virginie ZELLER-PLANTÉ, Mme Agathe BOUSSER donne pouvoir à M. Jean-François OBEZ, M. Chun Jy LY donne pouvoir à M. Gaëtan COME, Mme Sharon JONES donne pouvoir à M. Jack-Frédéric LAVOUE

**Absents excusés** : Mme Khadija UNAL, M. David MUNIER M. Christophe BOUVIER, M. Kévin RAUFASTE, Mme Céline FOURNIER, Mme Eva GALABRU, M. Roger GROSSIORD.

*Secrétaire de séance : Mme Muriel BENIER*

---

**N°2021.00230**

**Objet : Annulation de la modification n°2 du PLUiH**

Monsieur le vice-président en charge de l'aménagement et de l'urbanisme rappelle au Conseil communautaire que par délibération du 22 octobre 2020, la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) a été prescrite dans le but de modifier le classement de la carrière existante sur la commune de Vesancy, d'un zonage Np à un zonage Nc sur l'emprise existante et de modifier le règlement de la zone Nc pour pérenniser les activités existantes.

Il est proposé au Conseil communautaire d'annuler la modification n°2 du PLUiH pour les raisons suivantes :

- Une procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLUiH a été approuvée le 9 septembre 2021 afin de classer en zone Nc (zone dédiée aux carrières et aux ISDI) le site de l'ancienne carrière sur la commune de Vesancy.
- Quant à la modification du règlement de la zone Nc, celle-ci se fera dans le cadre de la modification du règlement écrit du PLUiH.

---

*Vu l'avis favorable de la commission aménagement du 7 octobre 2021,*

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

- **ANNULE** la procédure de modification n°2 du PLUiH.

- **NOTIFIE** l'annulation de la procédure de modification n°2 du PLUiH aux personnes publiques associées mentionnées au premier alinéa du I et au III de l'article L.121.-4 du Code de l'Urbanisme, conformément aux dispositions de l'article L.123-13-1 du même Code.
- **INFORME** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et dans les 27 communes du territoire. Un avis sera également publié dans deux journaux : Le Dauphiné Libéré et Le Pays Gessien.
- **INDIQUE** que la présente délibération sera adressée à Madame la Préfète de l'Ain.
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer tout document relatif au présent dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié conforme  
Gex, le 28 octobre 2021

Le président  
P.DUNAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-240100750-20211029-C2021\_00230-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2021

Affichage : 02/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

